

Nom et coordonnées de l'école
École maternelle Les Lutins
1 rue Prince Noir

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE PREMIER
TRIMESTRE

Commune : LE BARP

Date : Mardi 14 octobre 2025

Circonscription Arachon Sud

Présents

Présidente (directrice d'école) : Mme Mosbach

Equipe enseignante	Le maire ou son représentant	Représentants parents d'élève	DDEN	ATSEM
Mme Bergeron	Mme Mendoza (Adjointe Education Jeunesse)	FCPE : Mme Wattine, Mme Webre, Mme Sarges, Mme Lacube	N/A	Mme Marzac
Mme Chiniard				
Mme Micaud				
Mme Darnaud	Mme Delrue (Responsable ATSEM et Accueil Famille)	Paradisscol'eyre : Mme Bernard, M. Herriau		
Mme Vignals				

Excusée : Mme LIEF (IEN)

Début du conseil d'école : 18h

Secrétaires de séance : Mme Sarges (FCPE), Mme Chiniard (enseignante)

Mme MOSBACH souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'École et rappelle l'ordre du jour.
Tour de table de présentation.

1. Présentation du fonctionnement du Conseil d'Ecole (CE)

Mme MOSBACH fait la lecture du règlement intérieur du Conseil d'Ecole.

1.1. Présentation des membres

Le CE est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école
- le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- les maîtres de l'école
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées (RASED)
- les représentants des parents d'élèves
- le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN) : pas de DDEN
- l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription (Mme Bénédicte LIEF).

D'autres personnes peuvent assister au CE avec voix consultative telles que le psychologue du RASED (Mme Carpentier) ainsi que les ATSEM.

1.2. Rôle du CE

Le CE donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école.

1.3. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves :

Inscrits	Votants	Exprimés	Blancs/Nuls
260	201	191	10

Le taux de participation est de 77,31 (78,02% l'an dernier).

FCPE : 112 voix, **Paradiscol'Eyre** : 79 voix. Répartition des sièges: 4 FCPE, 2 Paradiscol'Eyre.

2. Fonctionnement de l'école

2.1. Organisation de l'école

Question FCPE : Pouvez-vous nous communiquer le chiffre exact du nombre d'élèves et la répartition par classe et par niveau ?

Il y a 140 élèves répartis de la façon suivante :

- Classe 1 : 23 GS
- Classe 2 : 24 PS
- Classe 3 : 12 MS et 10 GS
- Classe 4 : 12 MS et 12 GS
- Classe 5 : 11 PS et 13 MS
- Classe 6 : 10 PS et 13 MS

Question FCPE : Avec l'ouverture de la nouvelle classe et l'augmentation des effectifs, des aménagements devaient être faits (nouvelle classe et APS), sont-ils finalisés et satisfaisants ? Le matériel est-il suffisant et adapté ?

Mme Delrue précise que des chaises doivent encore être ajoutées dans les salles de l'APS sinon l'organisation est satisfaisante.

Mme Darnaud (nouvelle classe) précise qu'il manque une table carrée qui devait être transférée de l'école LPB et également un meuble avec tiroir utilisé pour ranger les travaux des enfants.

Mme Mendoza indique que l'achat de ce meuble est à l'étude.

Mme Mosbach précise qu'il y a du mobilier présent sur la commune et notamment sur LPB. A l'origine, le meuble devait être transféré de LPB mais celui-ci n'est pas récupérable. Une commande doit donc être passée. Plusieurs devis ont été réalisés chez plusieurs fournisseurs. Mme Gazeau (affaires scolaires mairie) gère ce dossier.

Madame Bernard interroge sur le retard de la mise à disposition du mobilier, alors que l'ouverture de la classe était connue depuis le dernier trimestre de l'année précédente.

Madame Bergeron rappelle que le besoin de ce matériel avait été exprimé depuis longtemps.

Question FCPE : Pour la nouvelle classe niveau MS/GS, deux enseignants se répartissent les enseignements : Madame DARNAUD les lundi et mardi et Monsieur GROS les jeudi et vendredi.

Madame DARNAUD est nommée pour l'année, qu'en est-il de Monsieur GROS ?

M. Gros est missionné jusqu'à la fin de l'année civile. Il sera potentiellement reconduit si le mi-temps de Mme Darnaud est prolongé.

Question FCPE : Madame MICAUD part en retraite après les vacances de la Toussaint, qu'en est-il de son remplacement ? Le poste est-il attribué ? Si oui l'enseignant nommé l'est-il pour l'année scolaire complète ? Si non, savez-vous comment cela va se passer ?

Mme Micaud sera remplacée. Pour l'heure, le nom de l'enseignant n'est pas connu. L'équipe enseignante ne sait pas non plus s'il s'agira d'un poste temporaire ou définitif. Cela sera connu le jour de la rentrée.

La DSDEN ne donne généralement aucune information en amont sur l'affectation et le remplacement des enseignants.

Mme Mosbach fera un mail aux familles pour les informer de la situation.

Mme Micaud précise avoir pris le temps nécessaire pour expliquer et rassurer les enfants quant à son départ et la situation concernant son remplacement.

Question FCPE : sieste des PS :

Avec l'augmentation des effectifs comment se passe le temps de sieste des petites sections ? Les dortoirs sont-ils suffisamment dimensionnés ? Le personnel affecté sur le temps de sieste est-il suffisant ?

Les PS sont couchés tout de suite après le repas. Le repas se termine à 12h30, passage aux toilettes puis sieste à 12h45. En accord avec les préconisations, la sieste dure 1h30.

Il y a suffisamment de place dans les dortoirs.

Il y a deux dortoirs :

- 1 dortoir pour 32 enfants avec 2 surveillants dont 1 part à 13h,
- 1 dortoir 19 enfants avec 2 surveillants dont 1 part à 13h.

A savoir qu'actuellement et jusqu'aux vacances de la Toussaint, 8 MS (qui ont un besoin important de temps de sieste) vont également au dortoir. Ce qui monte l'effectif à 32 enfants. Au même moment, 2 animateurs surveillent 18 enfants dans la cour. Mme Mosbach soumet l'idée de faire basculer 1 des 2 animateurs en renfort sur le dortoir n°1 jusqu'à 13h20, la décision revenant à la mairie.

La mairie indique qu'elle étudiera la question.

Question FCPE : temps calme des Moyennes sections :

Pour les moyennes sections, nous avons notés plusieurs façons de faire.

Pour les MS qui sont dans les classes 5 et 6 soit en niveau PS/MS, le temps calme se fait dans un lieu isolé et il semble que ce temps de repos soit bénéfique pour l'ensemble des enfants.

Pour les MS qui sont dans le double niveau MS/GS, les temps calmes se font dans la classe ou il n'y en a pas.

Certains parents nous ont remonté une fatigue importante pour ces enfants. Quelle(s) solution(s) est-il possible de mettre en place pour les enfants qui ont encore un besoin de temps calme dans un lieu isolé pour bien se ressourcer ?

Dans une note de rentrée de l'inspecteur de l'académie (M. François-Xavier Pestel), il est précisé que les MS « peuvent bénéficier d'un temps de repos en classe ». Il est précisé que ce temps de repos est différent d'un temps de sieste, « il s'agit de leur proposer des activités calmes n'excédant pas 30 minutes. ». Les MS « gros dormeurs » sont couchés dans le dortoir dans la mesure des places disponibles.

Actuellement, les MS des classes PS/MS sont rassemblés dans la bibliothèque pour le temps calme car la pièce communique directement à la salle de classe de Mme Bergeron sous la surveillance d'une enseignante car l'autre surveille le dortoir de 13h30 à 14h.

Après la rentrée des vacances de la Toussaint, les MS des PS/MS auront le temps calme dans une des deux classes PS/MS. (Classe de Madame BERGERON ou Classe de Madame VIGNALS)

Concernant les MS des classes MS/GS, ils peuvent se reposer en position allongée dans la classe. Il n'y a pas d'autres solutions possibles. Il est précisé que ce qui leur est mis en place est conforme aux directives de l'inspecteur de l'académie.

Question FCPE : Augmentation des effectifs et ses incidences sur le temps de restauration

Comment s'organise le passage pour les classes de doubles niveaux ? Combien de services sont organisés ? Quel est le nombre d'enfants par service ?

Mme Delrue indique qu'il y a 2 services :

- 1^{er} service de 11h45 à 12h30 : 71 enfants des classes de PS et PS/MS
- 2^{ème} service de 12h30-35 à 13h15 : 69 enfants des classes de MS/GS et GS.

Le temps de latence est de 5 min entre les deux services pour débarrasser et remettre les couverts (3 tables sont concernées).

Les repas se déroulent de façon correcte. Aucun problème n'a été constaté.

Question Paradiscol'eyre : Retours sur la rentrée avec une nouvelle classe et nouvelle gestion de l'APS

L'APS est séparée en 2 locaux. L'organisation est satisfaisante. Il manque cependant des chaises qui vont être rajoutées.

2.2. Charte de la laïcité, charte de la diversité

La directrice rappelle l'importance de la **charte de la laïcité** au sein de l'école et sensibilise les membres du conseil à son application dans les pratiques quotidiennes.

Une AESH (Mme Renard) est présente dans l'école pour un enfant de GS.

2.3. Présentation du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur est basé sur le règlement type départemental.

Question Paradisscol'eyre et FCPE :

FCPE : Horaire des écoles Ballion- Lutins. – Information sur la démarche en cours :

Le problème des horaires d'ouverture concomitant des deux écoles et des difficultés rencontrées par les parents pour assurer le dépôt des enfants dans de bonnes conditions est encore revenu cette année.

L'année dernière lors du premier conseil il avait été décidé d'un travail sur le sujet et de l'envoi d'un courrier auprès de l'IEN. Malheureusement ce travail n'a pas abouti.

Aussi, pour avancer sur ce sujet récurrent, nous vous informons qu'il a été pris attaché auprès de Madame Bénédicte LIEF de l'IEN laquelle est disposée à discuter du sujet avec toutes les parties prenantes, APE, Directrices des deux écoles et rencontrer Madame Le Maire également.

Préalablement elle nous a demandé de lui indiquer le nombre de familles concernées, les incidences actuelles des horaires sur les familles, les solutions possibles qui conviendraient au plus grand nombre.

Afin de répondre le plus précisément possible à sa demande, un sondage auprès des parents qui ont donné leur accord pour communiquer avec les APE est actuellement en cours. Il est réalisé auprès des parents des deux écoles de façon concomitante.

Avez-vous d'ores et déjà des pistes, des remarques ou des suggestions à formuler ?

Paradisscol'eyre : Proposition de décalage d'horaire pour régler le problème des déposes du matin : commencer 5 minutes plus tard le matin, finir 5 minutes plus tard le soir. Pas de modification de la pause méridienne.

Une copie du formulaire du sondage avec les questions posées est présentée pour prise de connaissance, puis une présentation des résultats du sondage réalisé par mail auprès des parents ayant acceptés de communiquer leur adresse mail aux APE a été faite par une élue de la FCPE.

Il est précisé qu'il s'agit ici de résultats intermédiaires étant donné que le sondage est ouvert jusqu'au 5 novembre. Il est également indiqué que le sondage est réalisé de façon concomitante auprès de parents de l'école primaire de Ballion.

Pour l'instant, 74 familles ont répondu.

Il est exposé que les résultats obtenus font état des données suivantes :

Les problèmes remontés sont :

- Horaires identiques entre les deux écoles
- Stationnement compliqué
- Circulation dangereuse entre les deux écoles

Les solutions proposées :

- Décaler les horaires
- Améliorer les places de stationnement
- Accompagnement des enfants, navette entre les Lutins et Ballion pour les élémentaires
- Gros aménagement : passage piétons...

Paradisscol'eyre précise que Mme Françoise Coineau (DDEN) avait proposé déjà en 2016 de décaler de 5min les horaires sans modification du temps méridien.

Mme Mendoza indique que ce sujet sera abordé lors de deux réunions :

- Réunion Mairie/Directeurs : 13 novembre
- Réunion Mairie/APE : du 16 octobre

Mme Mosbach précise qu'environ 44 familles sont concernées et que les portes sont actuellement fermées à l'heure. Généralement après les vacances de la Toussaint la situation s'arrange car les familles ne rentrent plus dans l'école pour y déposer leur enfant.

La FCPE propose une autre solution afin de réduire les difficultés pour les parents : mettre en place un **pédibus** partant à 8h25 de l'école Les Lutins pour accompagner les élèves jusqu'à l'école Michel Ballion, en utilisant le petit portail, ce qui permettrait de gagner du temps lors du dépôt des enfants dans les deux écoles. Madame Mendoza interroge sur la **responsabilité** en cas de mise en place du pédibus proposé par la FCPE. La directrice rappelle que le **stationnement reste difficile** et qu'il est compliqué de trouver des places sur le parking aux heures d'entrée. La mairie souligne qu'il est possible de **déposer les enfants à la garderie** pour pallier à ce problème, pour un coût allant de **0,30 € à 1,37 €** selon le quotient familial, pour une demi-heure le matin.

Il a été convenu que l'ensemble des parties prenantes se renconteront pour étudier le sujet une fois les résultats définitifs du sondage connus.

Vote du règlement intérieur :

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

2.4. Protocole de lutte contre le harcèlement scolaire

Madame MOSBACH prend la parole pour expliquer le dispositif mis en place par l'éducation nationale pour lutter contre le harcèlement scolaire.

Elle précise que l'on parle de harcèlement quand les agissements sont répétitifs.

Les directeurs d'école ainsi que toute l'équipe suivent un protocole détaillé pas à pas donné par la circonscription.

La première étape est la **révélation de la situation**. A savoir que n'importe qui peut dénoncer une situation de harcèlement. Dès qu'une situation de harcèlement est détecté, le corps enseignant suit une grille permettant de définir s'il s'agit d'un harcèlement ou d'un conflit.

La deuxième étape est la **prise en charge de la situation**. S'il s'agit d'un harcèlement, la directrice envoie un mail à la circonscription (conseillère pédagogique) dans les 24h, c'est un fait établissement de niveau 2.

- Avant de lancer toute procédure, il y a un temps d'observation qui se fait par le corps enseignant via deux supports :
- « Grille de signaux faibles » (élève isolé, insulté, moqué, agressé physiquement, etc.)
- Journalisation d'évènements
- Ensuite des mesures de traitement immédiat de la situation sont prises avec notamment des entretiens avec l'élève ciblé, le ou les témoins, le ou les auteurs, les parents des élèves. Les questions sont détaillées dans le protocole afin de ne pas induire les réponses ni d'être trop intrusif.

La directrice informe régulièrement la famille de l'évolution de la situation.

Les conseillers pédagogiques sont en appui et suivent le dossier. Ils sont formés à la gestion de ce type d'évènements.

Il n'y a aucun cas de harcèlement aux lutins.

2.5. Sécurité à l'école

2.5.1. Vigipirate, urgence attentat

Mme Mosbach indique que nous sommes toujours au niveau le plus élevé « urgence attentat ».

2.5.2. PPMS : plan particulier de mise en sécurité

Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est un document opérationnel qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école dès lors que survient un événement majeur et en attendant l'arrivée des secours.

Madame MOSBACH indique que cette année l'équipe mobile de sécurité de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSSEN) qui est en charge de la mise à jour du PPMS, la mairie et elle-même travailleront ensemble pour établir un document unifié.

Une réunion de travail a lieu le vendredi 17 octobre.

2.5.3. Exercices

Risque incendie :

Exercice réalisé le 19 septembre à 9h. Il s'agissait d'un exercice planifié. Le temps d'évacuation a été de 2min30.

Modalités d'organisation :

- Inopiné : non

Application des consignes générales :

- Tout le monde a entendu le signal d'alarme
- Tout le monde a évacué
- Tout le monde a respecté la consigne « ne pas revenir en arrière sans autorisation »
- Tout le monde a rejoint le point de rassemblement
- Le comptage des personnes a été effectué sans problème

Comportement des personnes évacuées :

- Evacuation immédiate à l'alarme
- Evacuation en bon ordre
- Les équipements asservis à l'alarme ou à la détection incendie ont fonctionné (portes automatiques)

Anomalies constatées (à remédier pour l'exercice suivant) :

RAS

Le prochain exercice sera inopiné.

Exercice attentat intrusion :

Cet exercice a eu lieu le 3 octobre. Le scénario qui a été suivi est « s'échapper ».

L'intrusion a eu lieu au niveau du hall par Mme Mosbach. Le temps d'évacuation de sorte à être hors de vue de l'intrus a été de 3min8.

Plusieurs problèmes ont été rencontrés :

- Classe 1 : comme elle est proche du hall, la classe de Mme Chiniard a dû suivre le scénario « Se cacher ». Cependant, la porte ne possède pas de bariquet, il n'était donc pas possible de fermer la porte à clé. Un bariquet doit être rajouté rapidement (action Mairie).
- L'école est dotée du système My Keeper. Chaque enseignante (ainsi que l'APS) possède un boitier permettant de lancer et de recevoir les alarmes. Le boitier de Mme Mosbach (qui devait déclencher l'alarme) n'a pas fonctionné. La vérification des boitiers (localisation et état de fonctionnement) est réalisée par Mme Delrue. Il ne semble pas y avoir de périodicité définie pour cette vérification (action Mairie).
- Dans le bureau à l'étage, le personnel n'a pas de boitier (action Mairie).
- La gendarmerie s'est déplacée n'ayant pas eu l'information qu'il s'agissait d'un exercice.

Les autres scénarios (Se cacher) ne peuvent pas être testés puisqu'il manque des rideaux dans les classes (action Mairie).

2.6. Communication : parents/enseignants/direction/mairie

Madame MOSBACH rappelle les canaux de communication à utiliser entre l'école et les parents.

Pour signaler une absence ou demander un rendez-vous, les parents peuvent le faire par téléphone ou par mail ou par le biais du cahier de liaison (ou mot dans une enveloppe si pas de cahier).

Les parents ont la possibilité de prendre un rendez-vous téléphonique ou en présentiel avec un enseignant ou la directrice si nécessaire.

Il est rappelé que seule l'école est habilitée à communiquer de façon officielle avec les parents et que cette communication se fait uniquement par mail ou via le cahier de liaison.

Une extrême vigilance est demandée quant à l'utilisation des groupes WhatsApp créés par un parent d'élève pour l'école des Lutins.

Il est rappelé que ces groupes ont pour vocation l'entraide entre parents (objets perdus/trouvés, etc.) et ne doivent pas se substituer aux canaux officiels qui sont l'école, la mairie et les APE.

Il est également précisé que les informations présentes sur ces groupes ne sont pas validées ni par l'école ni par la mairie.

Mmes Bernard, Mendoza et Mosbach insistent sur la nécessité pour les parents de rester vigilants sur le contenu diffusé afin de préserver la crédibilité des associations et la sécurité des élèves.

Madame Mosbach rappelle également ses jours de décharge, savoir : tous les vendredis et un lundi sur 3.

Un rappel des dates des différentes réunions (générale de rentrée, classes) qui ont eu lieu a été fait.

2.7. Travaux

Question FCPE : Lors du dernier conseil d'école, il a été signalé que certains rails qui soutiennent les panneaux de bardage côté cour étaient tranchants, ont-ils été changés ?

La mairie indique que les lames ayant servi à soutenir le bardage pendant les travaux ont été retirées, que les points de vigilance ont été rabotés et que les grilles anti-rongeurs sont situées derrière le bardage.

Question FCPE : Une commande de rideaux était en cours depuis l'année dernière et cet équipement devait être livré et mis en place durant l'été. Est-ce bien le cas ?

Des rideaux ont été installés mais il en manque encore. La mairie fait le nécessaire pour qu'ils soient installés dans les meilleurs délais. Un rideau doit également être réparé dans la classe de Madame Darnaud car il ne coulisse plus.

Question FCPE : Sécurité : passage piéton entre Ballion et Lutins.

L'année dernière un problème de sécurité au niveau de la liaison entre Ballion et Lutins avait fait l'objet d'un signallement et des aménagements doivent être réalisés pour sécuriser la zone. Actuellement le dos d'âne a été repeint pour une meilleure signalisation mais cela reste insuffisant.

Quand l'éclairage sera -t-il installé ?

Mme Delrue précise qu'un candélabre a bien été ajouté et que l'éclairage est opérationnel.

Des panneaux de signalisation spécifiques école (comme à Lavignolle cf petit écolier-ou « attention zone école ralentir ») peuvent-ils également être mis en place rapidement afin de rendre plus visible la zone particulièrement à l'approche de l'hiver et du changement d'heure ?

Mme Delrue indique qu'un panneau école existe déjà rue jappeloud à côté de l'arrêt de bus. La FCPE insiste sur la nécessité d'en installer sur l'avenue de Gascogne là où c'est le plus dangereux. La mairie va voir ce qu'il est possible de faire.

Question FCPE + paradisscol'heyre

FCPE : Les années précédentes le stationnement posait problème et avec l'ouverture de la nouvelle classe il s'est intensifié. Quelles mesures sont envisagées par la mairie pour y remédier ?

Paradisscol'eyre : proposition d'aménagement sur le parking. Le passer en zone bleue de 8h à 9h.

Un rendez-vous a eu lieu le 9 octobre entre la Mairie et la FCPE.

Des solutions ont été proposées par les représentants de l'association des parents d'élèves et sont en cours d'étude :

- Places supplémentaires sur l'espace herbeux mais cela est à l'étude avec l'urbanisme
- Tolérance actuelle par la police municipale pour le stationnement sur cet espace herbeux (sauf si stationnement dangereux qui sera verbalisé)
- Règlementation parking qui sera mise en place : passage du parking en zone bleue (exception pour enseignant et personnel de mairie) sur le temps scolaire.

La mairie confirme que la problématique a bien été prise en compte et que des réunions de travail sur ce sujet sont prévues.

Question FCPE : Parking personnel école : un panneau devait être posé indiquant qu'il s'agissait d'un parking réservé au personnel. Il n'est toujours pas en place. Pour quelles raisons ?

Le panneau n'a pas encore été posé car la mairie pensait que cela n'était finalement pas utile.

La mairie va voir pour installer ce panneau.

Mme Mosbach précise que la capacité d'accueil de ce parking est également insuffisante pour tout le personnel de l'école : AESH, APS, ATSEM, enseignant.

Question Paradisscol'eyre : Un robinet qui fuyait dans la cantine devait être réparé pendant les vacances ?

Le robinet a été changé.

Question Paradisscol'eyre : arbre abattu à l'entrée, y a-t-il un projet d'en remettre un ?

L'arbre abattu était un arbre mort. Pour l'instant il n'est pas prévu d'en remettre un à cet endroit car cela poserait un problème au niveau de la toiture. Il n'est pas inenvisageable d'en avoir de nouveau mais dans un autre endroit.

3. Projets et vie de l'école

3.1. Projets de classe

Question FCPE : spectacles et évènements festifs :

Pouvez-vous nous communiquer le programme et éventuellement les dates concernant les sorties et autres manifestations culturelles ou sportives prévues ?

- 1^{er} décembre : la compagnie 3 chardons – spectacle Petite Indienne - 910 euros
- 23 janvier : animation KAPLA - 810 euros
- 2, 9 et 16 mars – Musicien Florian Delabracherie - 1582 euros
- Avril – Théâtre Billenbois - Théâtre marionnette à fil – Coucou Visite (adaptation du conte Boucle d'or et les 3 ours) - 680 euros
- Grandilire – venue d'un illustrateur - 30 euros (uniquement les GS et MS/GS)
- Bazar des mômes - 750 euros
- Sorties médiathèque pour les classes de Mme Chiniard et Mme Darnaud

Les enseignantes précisent à la mairie qu'elles aimeraient que l'action de prévention routière en partenariat avec la police municipale puisse se faire cette année. La mairie indique qu'ils étudieront la demande et voir ce qu'il est possible de mettre en place.

De la même façon les enseignantes indiquent qu'elles aimeraient que la sortie à la caserne des pompiers puisse être reconduite cette année

3.2. Accueil périscolaire

Question Paradisscol'eyre : Mme ROY, responsable du service animation, a-t-elle été remplacée ?

Mme Roy sera remplacée dès le 1^{er} décembre par M. Julien Lafue.

3.3. Kermesse

Question FCPE : Kermesse de fin d'année. Retour sur la réunion du 2 octobre.

Une réunion s'est tenue le 2 octobre 2025 entre les APE et Mme Duranton, directrice APS. L'objectif était de définir les dates des Kermesses des différentes écoles du Barp. Pour Les Lutins la date a été fixée au vendredi 29 mai.

La deuxième réunion pour préparer la Kermesse des Lutins est fixée au 3 novembre à 18h.

Mme Mosbach informe de ce qui a été acheté grâce à l'argent récolté lors de la kermesse de 2025 :

- chez Athanor : très bon matériel pédagogique : lot de 6 balles de couleurs vives (Hollyball); chasubles avec partie scratch + balles; poussette avec roulettes pour l'extérieur (280€); ardoises d'apprentissage avec stylet pour les GS (lettres, graphismes, écriture, dessin libre ...), puzzles et tablettes Magcolor (billes de couleur et styler aimanté permettant de faire des suites de couleur) = 1783 euros
- Wesco : équipement de la cour avec 2 brouettes à deux roues; kit de marchande en bois pour l'extérieur (pas encore arrivé); salon table et tabourets pour l'extérieur en plastique dur (pas encore arrivé) = 711 euros

L'argent restant sera utilisé pour les spectacles.

Les élus de paradisscol'eyre et Madame Mosbach conviennent que l'argent récolté en 2024 via l'action des chocolat ser utilisé pour l'achat de 2 nouvelles poussettes d'extérieur (fort engouement).

Les élues de la FCPE rappellent que les enseignantes peuvent solliciter à tout moment solliciter l'association pour demander une aide financière pour l'achat de matériel, d'une sortie ou autre....

4. Parcours de l'élève

Deux dispositifs d'aides dont mis en place : APC, RASED.

4.1. Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les APC sont organisées pour les MS et les GS deux fois par semaine, par périodes. Elles sont proposées par le corps enseignant aux élèves qui ont des difficultés ponctuelles de langage oral et/ou écrit.

Les familles ont le droit de refuser la participation de leur enfant à ces activités.

Madame Mosbach précise qu'il y aura 4 périodes. La première période est actuellement en cours.

4.2. Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)

Les RASED rassemblent des maitres spécialisés et des psychologues.

- Psychologue : Mme Valérie Carpentier (0557719265)

Les parents peuvent lui laisser un message pour toute question.

La psychologue peut venir faire une observation de classe et voir comment l'enfant se comporte dans la classe. Cela est fait sans accord préalable. Cependant, aucun test n'est réalisé sur l'enfant sans accord préalable de la famille.

- Maitre spécialisé : M. Laurent Soller, « maitre E » c'est-à-dire à dominante pédagogique.

Le maitre prend les élèves en petit groupe (moins de 5 élèves) pour faire un travail de remédiation.

Cela sera peut-être réalisé en fin d'année avec les GS pour les enfants signalés par les enseignants.

Question FCPE : est-ce qu'une infirmière ou un orthoptiste viendra en classe ?

Une infirmière de la PMI viendra voir les MS pour des tests visuels et auditifs. Les parents sont avertis avant et seront libres de refuser. Les résultats seront remis sous pli confidentiel donc non vus par les enseignants.

Après s'être assurée qu'il n'y a plus de questions, Mme Mosbach clôture la réunion.

Le prochain Conseil d'Ecole aura lieu le jeudi 5 mars 2026.

Fin de la séance : 20h38

Fait à Le Barp, le 15 octobre 2025

La Directrice
Présidente du Conseil d'Ecole

Les Secrétaires de séance :
Mme Chiniard Mme Sarges (FCPE)